

Pôle Achats
5, Allées Antonio Machado
31058 Toulouse Cedex 9

Accord-cadre 2026PFPSBDC015
Prestations de maintenance et de contrôles réglementaires
sur divers sites de l'Université Toulouse Jean Jaurès

REPONSES AUX QUESTIONS

Question 01

Bonjour, Pour le lot 3, la visite est obligatoire à Tarbes et Rangueil alors qu'aucun équipement n'y est recensé. À l'inverse, aucune visite n'est prévue à Blagnac et Taur, où des équipements sont listés. Que devons-nous faire ?

Réponse

Nous vous confirmons qu'il n'y a pas de visite à effectuer sur les sites de Tarbes et Rangueil pour le compte du lot n°3. En ce qui concerne Blagnac, les visites sont possibles les 28/08 et 04/09 à 9h00. Pour ce qui est du site situé rue du Taur, vous avez le choix entre les 25, 26, 27/08 ou 01, 02, 03/09 à 9h00.

Nous rappelons par ailleurs que le règlement de la consultation a été modifiée pour intégrer ces dates non initialement prévues.

Merci de votre intérêt pour la présente consultation. Le Pôle Achats de l'UT2J.

Question 02

Bonjour, Serait-il possible d'avoir le CRMT du lot n°3 en version modifiable svp. Cordialement.

Réponse

Le CRMT du lot n°3 a été communiqué en version modifiable au DCE dans sa version modifiée en date du 17/08/2026. Nous vous prions de bien vouloir télécharger à nouveau le dossier pour y accéder.

Nous vous remercions de votre intérêt pour la présente consultation. Le Pôle Achats de l'UT2J.

Question 03

Bonjour, Pouvez-vous communiquer, pour chacun des trois sites et sur les trois dernières années, le nombre de demandes de maintenance corrective concernant les équipements du lot 3 et 4 ?

Réponse

Le pouvoir adjudicateur ne dispose pas d'un outil de GMAO centralisé, ni d'un historique statistique consolidé du nombre de demandes de maintenance corrective sur les exercices précédents. Néanmoins, concernant le parc d'équipements, il est précisé qu'au moins 90 % des équipements concernés ont entre 10 et 15 ans et sont en bon état de fonctionnement.

Par ailleurs, il est rappelé que les interventions consécutives à des dégradations subies ne relèvent pas du forfait de maintenance courante et font l'objet d'une prise en charge financière distincte par l'Université, conformément aux prévisions du marché.

Nous vous remercions de votre intérêt pour la présente consultation. Le Pôle Achats de l'UT2J.